MRC Bécancour

Centre-du-Québec

AVIS PUBLIC

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, ART. 53.11

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour, que le règlement numéro 398 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour, est entré en vigueur le 15e jour du mois de juin 2021, date de la signification de l'avis gouvernemental approuvant ledit règlement.

Le règlement numéro 398 vise à agrandir l'affectation « périmètre secondaire » du secteur Sainte-Angèle-de-Laval de la Ville de Bécancour à même l'affectation « rurale » ainsi qu'à y autoriser l'implantation d'une école primaire.

Tout intéressé peut contacter Mme Julie Dumont, directrice du service de l'aménagement, au 819 298-3300 poste 234, pour obtenir une copie dudit règlement.

DONNÉ à Bécancour, ce 25e jour du mois de juin 2021.

Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier

>315424